RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTES .GOUV .FR

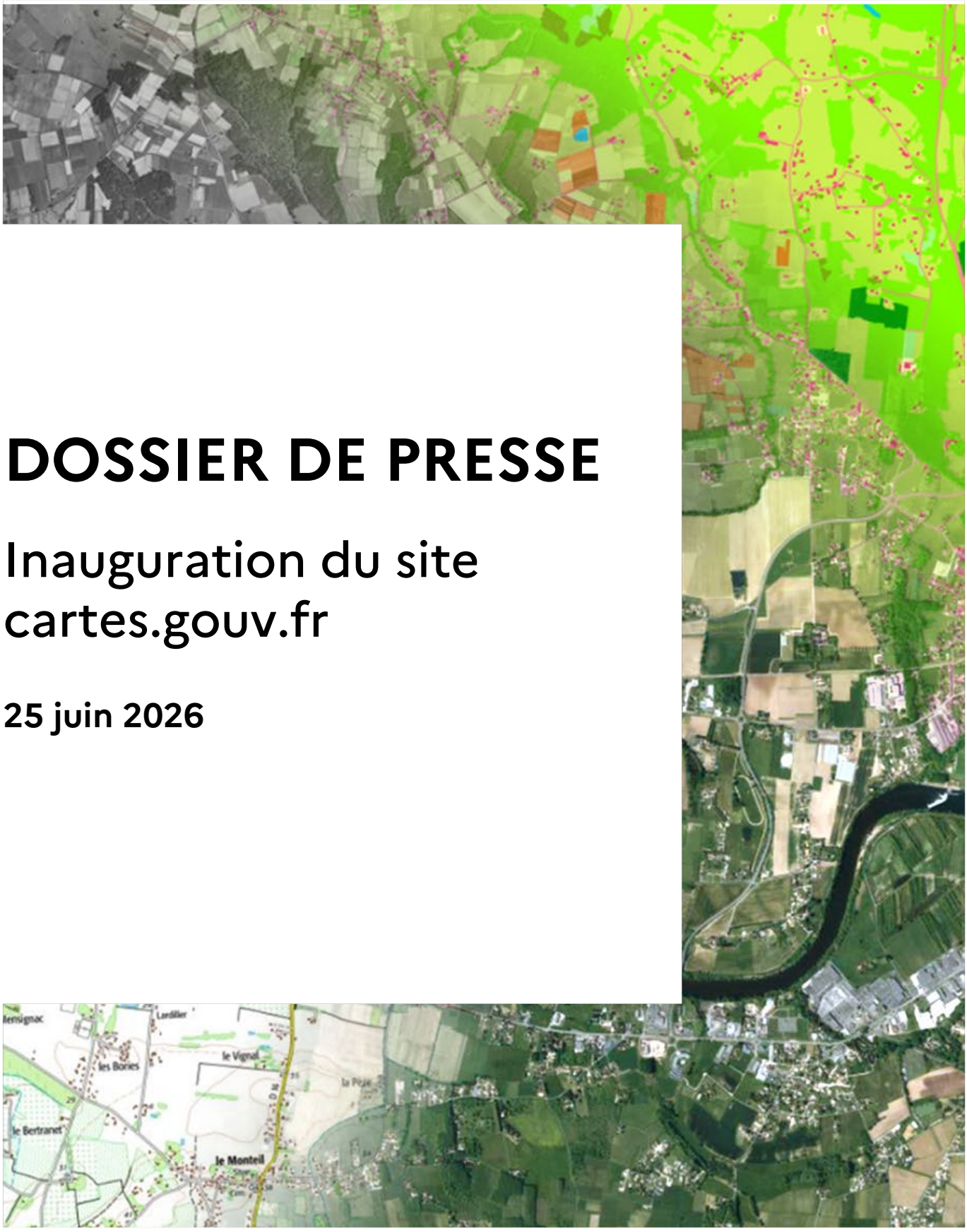

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du site cartes.gouv.fr

25 juin 2026

SOMMAIRE

Page 3 – Éditorial

Page 4 – [SONDAGE EXCLUSIF] 87 % des Français plébiscitent des outils cartographiques souverains

Page 7 - Cartes.gouv.fr, le nouveau site souverain de cartographie (communiqué de presse)

Page 9 - Que trouverez-vous sur cartes.gouv.fr ?

Page 10 - Toutes les cartes de référence

Page 15 – Un « street view » dans cartes.gouv.fr

Page 16 - Les autres innovations de cartes.gouv.fr

Page 17 - Une large palette d'outils

Page 19 - Cartes.gouv.fr pour les journalistes

Page 22 - Chiffres clés sur cartes.gouv.fr

Page 23 - Ressources supplémentaires

- Guide utilisateur
- Catalogue de données

Page 24 - À propos et contacts presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTES .GOUV .FR

Éditorial

Le lancement du site cartes.gouv.fr est un événement à plus d'un titre. Plus qu'un simple portail cartographique, il est le **nouveau jalon contemporain d'une épopée scientifique et politique française** débutée avec Cassini il y a plus de trois siècles.

Mais cartes.gouv.fr ne se contente pas de prolonger l'héritage du Géoportail, lancé il y a tout juste vingt ans : par sa multiplicité de cartes, dont des cartes de nouvelle génération décrivant finement relief du territoire, et grâce à de nouvelles fonctionnalités, **ce site réinvente la manière dont nous utilisons, partageons et valorisons la connaissance du territoire**. Et vient répondre à la volonté de nos concitoyens de disposer d'outils souverains de cartographie qu'ils expriment dans le sondage exclusif dévoilé ce jour par l'IGN (lire page 4)

La connaissance du territoire est un droit fondamental et un levier d'action collective. Que l'on soit professionnel ou simple citoyen, conseiller municipal, professeur ou randonneur, cartes.gouv.fr donne accès aux cartes et données publiques du territoire français. Ces informations géographiques gratuites, fiables et objectives aident à visualiser et à mieux connaître son environnement.

Avec cartes.gouv.fr, il est possible de consulter de nombreuses cartes sur une grande variété de domaines (environnement, urbanisme, revenus des ménages, agriculture, forêts, énergies renouvelables, etc.), de partager, de publier des données et bientôt de créer ses propres cartes. Dans un monde de plus en plus complexe, **cartes.gouv.fr nous aide à prendre des décisions pour notre avenir** comme pour notre vie de tous les jours.

Cartes.gouv.fr offre aussi la **possibilité d'enrichir les données disponibles**, de les partager et de les intégrer dans d'autres solutions. Il marque de ce point de vue-là un tournant dans l'utilisation des données géographiques. Il ne s'agit plus seulement de consulter des cartes, mais de les créer, de les personnaliser et les utiliser pour des projets concrets.

Cette inauguration n'est qu'une étape. Cartes.gouv.fr évoluera en continu pour intégrer de nouvelles cartes et données, et de nouvelles fonctionnalités, en réponse aux besoins émergents de la Nation. Pour que chaque décision – qu'elle soit individuelle, locale ou nationale – puisse s'appuyer sur la connaissance la plus précise, partagée et maîtrisée de notre territoire commun.

Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CARTES .GOUV .FR

[SONDAGE EXCLUSIF]

87 % des Français plébiscitent des outils cartographiques souverains

À l'occasion de l'inauguration du nouveau service de cartographie numérique tout-en-un, cartes.gouv.fr, l'IGN a interrogé les Français sur leurs usages et leurs attentes en matière de cartographie numérique, devenue un réflexe quotidien pour des millions d'entre eux.

Les résultats dessinent un constat sans ambiguïté : 87 % des personnes sondées jugent indispensable ou important que l'État développe, possède et gère des outils publics de cartographie indépendants des grandes multinationales américaines ou chinoises.

Autre enseignement majeur : plus de huit Français sur dix se déclarent prêts à modifier leurs habitudes pour privilégier un outil « made in France ». « *Les Français ont la conviction que l'État doit se saisir du sujet, et il existe une véritable sensibilité à l'enjeu de souveraineté d'un tel outil* », analyse l'institut Ipsos BVA, auteur de l'étude.

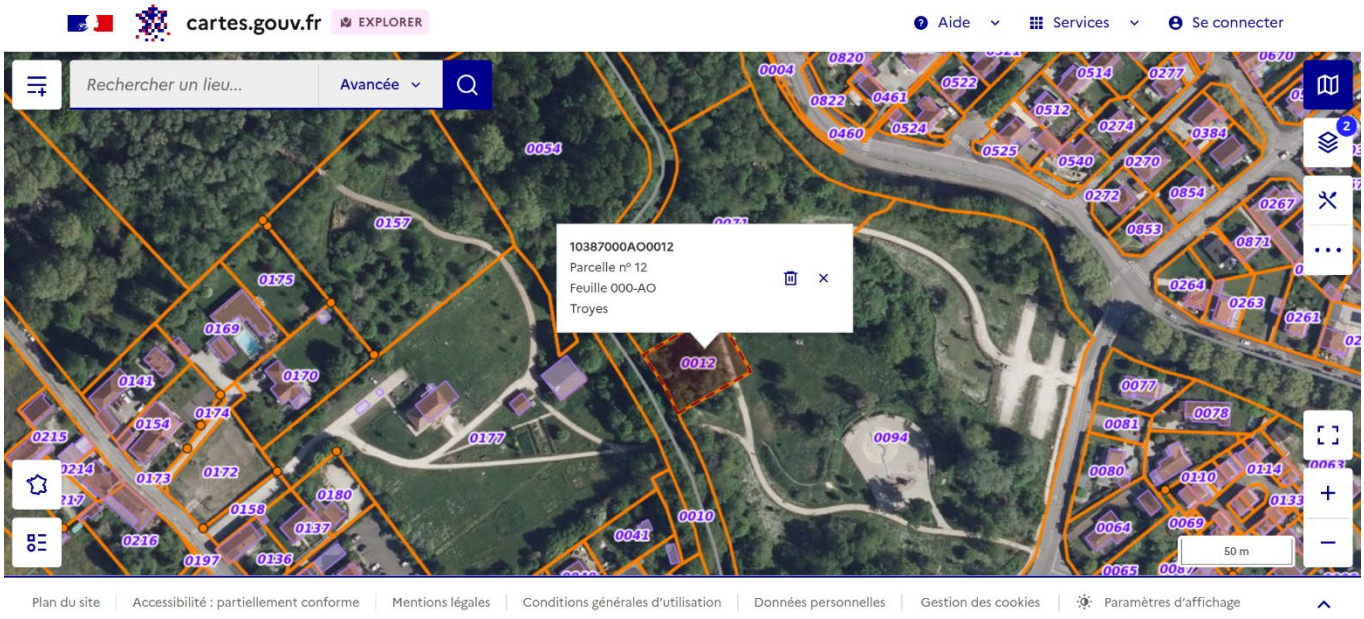

Un usage totalement banalisé avec Google Maps en leader du marché

L'enquête confirme d'abord l'ancrage profond des outils cartographiques dans le quotidien des Français : 55 % d'entre eux les utilisent au moins une fois par semaine (la proportion atteint même les trois quarts chez les plus jeunes). Cet usage intensif se concentre avant tout sur la recherche d'itinéraires, la préparation de trajets et le calcul des temps de déplacement, devenus des réflexes numériques largement partagés.

Dans ce secteur crucial, la dépendance aux mastodontes de la Silicon Valley est écrasante. Le marché, dans un état de quasi-monopole, profite avant tout à Google Maps et Waze, tous deux propriétés d'Alphabet, maison-mère de Google.

À la question ouverte *« De quelles informations auriez-vous besoin que vous ne trouvez pas aujourd'hui dans les outils de cartographie en ligne ? »*, on notera que, parmi les sondés, la réponse la plus fréquemment revenue (41 %) vise le manque d'informations relative aux lieux et points d'intérêt, tels que les lieux touristiques et monuments, la nature, les parcs et forêts… Une attente semblant confirmer le besoin croissant de cartographies plus riches et contextualisées, capables de dépasser la seule logique de déplacement pour offrir une compréhension plus fine du territoire.

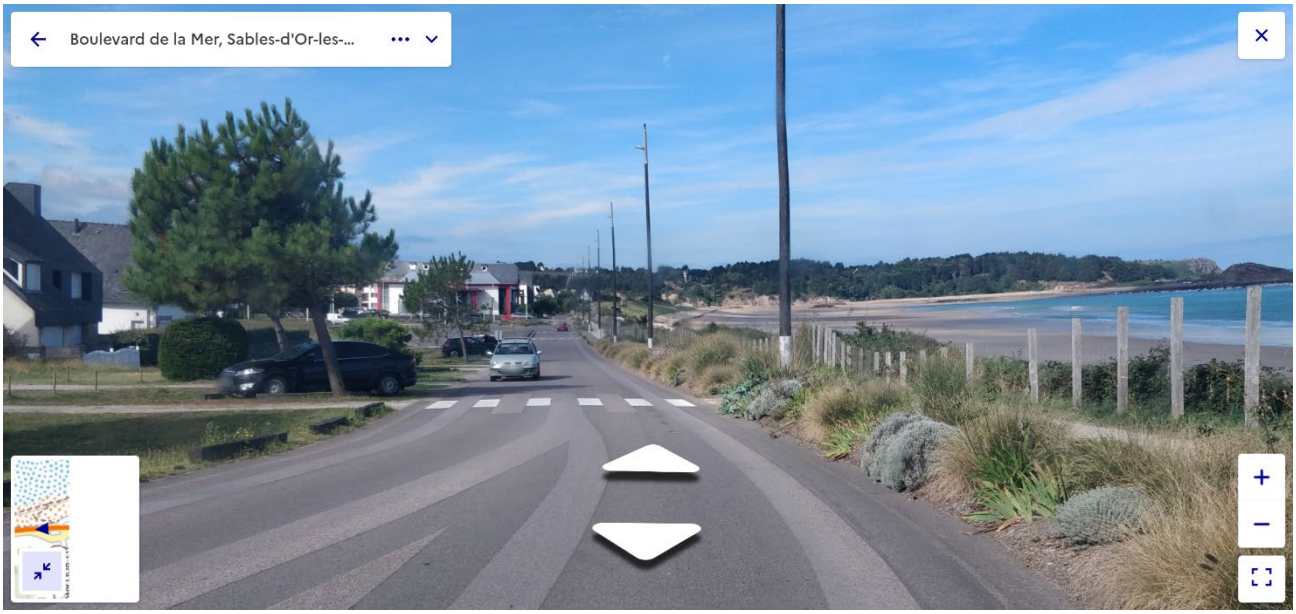

Plus de huit Français sur dix prêts à changer leurs habitudes pour un outil souverain

Enseignement le plus marquant de cette enquête, 81 % des Français se déclarent donc prêts à modifier leurs usages pour privilégier un outil de cartographie indépendant et souverain, développé par les services publics français. Près d'un tiers (30 %) se dit même « *tout à fait prêt* » à franchir ce pas, signe d'une adhésion profonde à l'idée d'une cartographie numérique souveraine.

Les motivations avancées dessinent trois priorités clairement identifiées :

- « L'indépendance et la souveraineté » sont citées par 37 % des répondants, qui souhaitent ne plus dépendre des GAFAM et des entreprises étrangères.
- La protection des données personnelles : pour 34 % d'entre eux, garantir que leurs informations ne soient ni stockées ni revendues constitue un enjeu central.
- La qualité du service : à condition que celui-ci soit performant et régulièrement mis à jour, 18 % des sondés se disent prêts à changer d'outil.

Dans ce sillage, les résultats du sondage révèlent une attente nette : **87 % des Français jugent indispensable ou important que l'État développe, possède et gère des outils publics de cartographie.** Une exigence particulièrement élevée, au même niveau que celle pour les services de santé numérique, et loin devant le développement d'outils d'IA générative notamment.

Plus largement, 78 % des personnes interrogées souhaitent que les pouvoirs publics investissent massivement dans des outils numériques souverains, une position largement partagée, quels que soient l'âge, la catégorie sociale ou le territoire.

Cette aspiration se traduit par des préférences explicites :

- Huit Français sur dix privilégient une carte gratuite financée par le service public plutôt que par la publicité ou l'exploitation de leurs données personnelles.
- 73 % préfèrent un outil conçu par une institution publique française plutôt qu'un service émanant d'une grande entreprise technologique internationale.

Protection des données : une préoccupation majeure des citoyens

Car l'enquête met en lumière une prise de conscience désormais largement partagée : 69 % des Français savent que les applications de cartographie stockent leurs données de déplacement et leurs habitudes de navigation et 56 % déclarent que cela les dérange. Autrement dit, près de sept Français sur dix sont conscients de ces pratiques et une majorité y voit un problème.

L'enquête révèle en outre des attentes fortes en matière de fiabilité, de simplicité et de neutralité. Cette neutralité renvoie à un ensemble d'exigences : des informations factuelles, équilibrées, indépendantes, ne mettant pas en avant un type de contenu plutôt qu'un autre. Les Français souhaitent avant tout accéder à des données fiables, détaillées et à jour, via un outil facile d'utilisation et affranchi de logiques commerciales ou d'algorithmiques opaques.

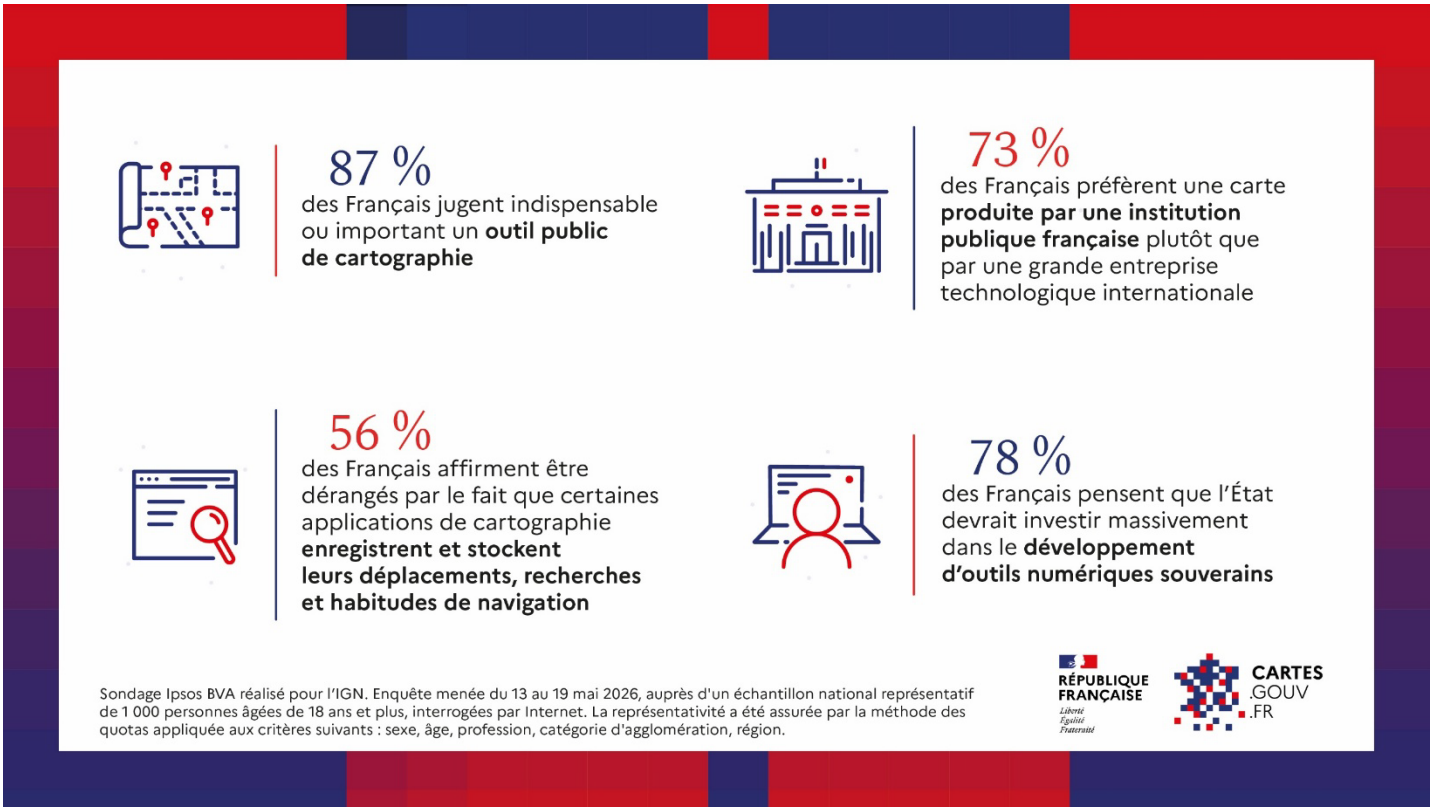

Voir https://www.ign.fr/mag/87-des-francais-plebiscitent-des-outils-cartographiques-souverains-sondage-exclusif

---

1- Sondage Ipsos BVA réalisé pour l'IGN. Enquête menée du 13 au 19 mai 2026, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus, interrogées par Internet. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, catégorie d'agglomération, région.

Cartes.gouv.fr, le nouveau site souverain de cartographie (communiqué de presse)

Alors que selon un sondage exclusif, 87 % des Français prônent des outils de cartographie publics et souverains[1], l'IGN inaugure aujourd'hui le site cartes.gouv.fr, le service public des cartes et données du territoire. Cartes.gouv.fr propose à tous et toutes un nouveau point d'accès unique aux services cartographiques de référence. Celui-ci intègre notamment Panoramax, un commun numérique de prises de vues immersives codéveloppé avec OpenStreetMap.

L'IGN et ses partenaires franchissent une étape majeure dans la démocratisation de l'accès aux données géographiques avec l'inauguration de cartes.gouv.fr. Site de référence pour la cartographie et les données territoriales, il s'inscrit dans la longue tradition cartographique française débutée avec la carte Cassini il y a plus de trois siècles. Avec une vision ambitieuse : offrir un socle numérique de cartographie au service des territoires, de l'économie et des Français.

En centralisant les ressources de plusieurs acteurs publics et privés sur une plateforme unique, l'IGN et ses partenaires réaffirment également leur engagement en faveur de la souveraineté des données, garantissant leur fiabilité, leur sécurité et leur indépendance.

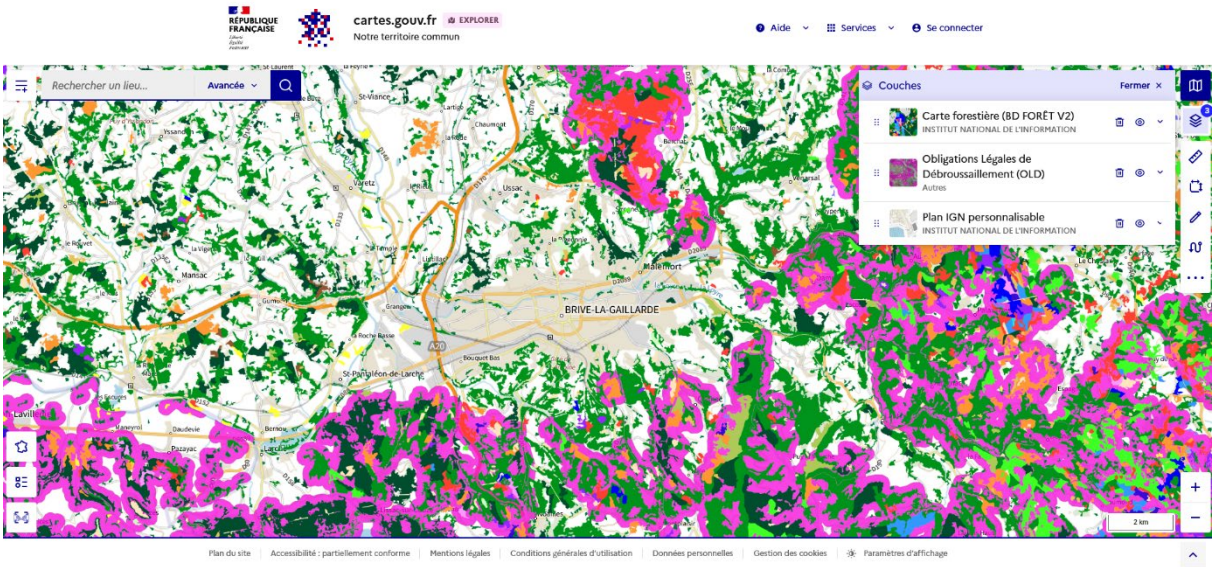

Un millier de cartes et des fonctionnalités renforcées

En hébergeant les cartes et données des partenaires de l'IGN, le catalogue de cartes.gouv.fr propose plus de 1100 couches cartographiques dont des cartes de nouvelle génération **décrivant finement relief du territoire.** Au menu, des données sur de nombreuses thématiques : urbanisme, économie, agriculture, cadastre, forêts, énergies renouvelables, cartes historiques, etc.

Pour répondre à tous les besoins, cartes.gouv.fr doit unifier et optimiser l'ensemble des services précédemment dispersés sur plusieurs sites : geoportail.gouv.fr, geoservices.ign.fr, macarte.ign.fr, espacecollaboratif.ign.fr, etc. Il reprendra la majorité des données et fonctionnalités de ces sites tout en offrant de nouvelles possibilités.

Par exemple : rechercher une adresse ou un lieu ; consulter des photographies aériennes ou le cadastre ; retrouver des prises de vues immersives avec Panoramax (*voir encadré*) ; annoter, enregistrer et partager des cartes personnalisées ; imprimer ou exporter des cartes ; calculer un itinéraire ou une altitude ; visualiser une zone selon le temps de trajet ou la distance ; superposer des cartes et données pour des analyses du territoire ; mesurer des surfaces, des angles et des distances ; afficher des coordonnées géographiques, etc.

Avec cartes.gouv.fr, c'est une offre inédite de cartes et de données géographiques jamais réunies auparavant au service de la connaissance de la France. Le site s'appuie aussi sur une nouvelle interface qui améliore la navigation, notamment sur mobile et tablette, et renforce l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Cartes.gouv.fr a été développé par l'IGN avec ses partenaires et le soutien du Commissariat général au développement durable, de la Direction Interministérielle du Numérique, du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), piloté par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique, et du Service d'information du gouvernement.

Lancé en décembre 2025 pour les professionnels, le site connaît déjà un usage massif et reçoit quelques 200 000 visites par mois. Le site Géoportail fermera ses portes en septembre 2026.

110 millions de photos pour se promener dans les cartes

Panoramax est disponible sur cartes.gouv.fr. Ce commun numérique permet le partage, la consultation et l'exploitation des photos de terrain pour proposer une alternative libre à Google Street View. Près de 110 millions de photos sont déjà disponibles, mais la base de photographies est en plein développement. Elle doit encore être complétée pour couvrir tout le territoire français. Tout le monde peut photographier des lieux visibles depuis la voie publique afin d'alimenter Panoramax : sur cartes.gouv.fr, un bouton « Contribuer » permet d'accéder au site Panoramax pour y verser ses images. Ce puissant outil pour le suivi et l'aménagement du territoire en appui aux politiques publiques est le fruit d'une collaboration entre l'IGN et OpenStreetMap.

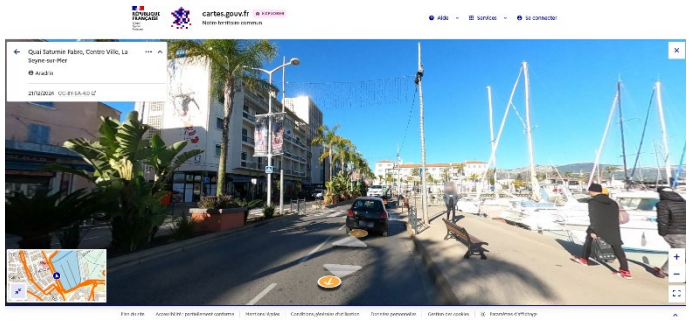

Pour accompagner la prise en main de cartes.gouv.fr, un guide utilisateurs, une FAQ et des ressources sont disponibles sur le site cartes.gouv.fr.

1- Sondage Ipsos BVA réalisé pour l'IGN. Enquête menée du 13 au 19 mai 2026, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus, interrogées par Internet. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, catégorie d'agglomération, région. Voir https://www.ign.fr/mag/87-des-francais-plebiscitent-des-outils-cartographiques-souverains-sondage-exclusif

Que trouverez-vous sur cartes.gouv.fr ?

Conçu pour succéder au Géoportail tout en unifiant l'ensemble des services précédemment dispersés sur plusieurs sites, cartes.gouv.fr centralise et modernise l'accès à l'information géographique de référence.

Un catalogue de cartes d'une richesse inédite : le site rassemble une mine d'informations fiables et actualisées. Les utilisateurs peuvent y consulter toutes les cartes de dernière génération, les célèbres fonds topographiques de l'IGN, des photographies aériennes haute résolution, des données cadastrales, ainsi que des cartes thématiques liées aux politiques publiques (environnement, transports, risques naturels, urbanisme, etc.). Le site donne également accès aux cartes historiques, comme celles de Cassini ou de l'état-major.

Des outils à votre main : les internautes retrouveront aussi des outils pour mesurer des distances, déterminer les variations d'altitude sur un trajet, obtenir des adresses ou encore connaître la latitude et la longitude d'un point donné. Ils pourront aussi verser d'autres données dans cartes.gouv.fr pour les afficher sur un fond de carte.

Toutes les fonctionnalités en un coup d'œil :



1 – Accéder à d'autres outils :

- Mes enregistrements
- Importer des données
- Partager, intégrer la carte
- Imprimer
- Signaler une anomalie
- Préférences d'affichage

2 – Rechercher un lieu

3 – Catalogues de cartes

4 – Ma sélection de cartes

5 – Outils

6 – Afficher plus d'outils

7 – Sélectionner un territoire

8 – Légende

9 – Parcourir les photos Panoramax

10 - Zoom

Toutes les cartes de référence

Le catalogue de cartes.gouv.fr propose plus de 1100 couches produites par l'IGN et de nombreux partenaires : Museum national d'Histoire naturelle, Office français de la biodiversité, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, métropoles de Lyon et du Grand Paris, etc. Voici quelques exemples de cartes et données :

Le plan de référence

Le Plan IGN est la cartographie numérique de référence, conçue spécifiquement pour une lecture fluide sur écran. Contrairement aux anciennes versions scannées, ce fond de carte vectoriel s'adapte dynamiquement au niveau de zoom. Il offre une symbologie épurée et moderne tout en conservant la précision topographique nécessaire. **C'est l'outil idéal pour le repérage quotidien, la localisation d'adresses et la visualisation de réseaux de transport**, servant de socle à de nombreux services de l'État et des collectivités locales.



➔ *Voir le plan IGN sur cartes.gouv.fr*

Les photographies aériennes du territoire

L'orthophotographie est une image aérienne corrigée géométriquement pour que chaque point soit superposable à une carte plane. Contrairement à une simple photo, elle possède une échelle uniforme. L'IGN assure une **couverture nationale complète avec une résolution très élevée** (généralement 20 cm), mise à jour par cycles réguliers. Cette couche est fondamentale pour observer l'évolution réelle des paysages, mesurer les surfaces agricoles ou vérifier la conformité des constructions. Par ailleurs, des photographies aériennes sont aussi disponibles pour les années 2000 à 2024.



➔ *Voir les photographies aériennes sur cartes.gouv.fr*

La socio économie de la France

Cartes.gouv.fr intègre les données de l'INSEE pour croiser l'analyse géographique avec la statistique publique. Ces couches de données permettent de visualiser les dynamiques socio-économiques du territoire à différentes échelles. On y retrouve par exemple le pourcentage de ménages selon le niveau de revenus, de population située dans une catégorie d'âge donné ou de logements construits à une époque donnée. **Ces couches sont incontournables pour comprendre par qui et comment les territoires sont habités.**



➔ *Voir les pourcentages de logements sociaux sur cartes.gouv.fr*

La cartographie fine du relief de la France

Issus de balayages laser aéroportés réalisés dans le cadre du programme LiDAR HD, plusieurs modèles décrivent le relief avec une précision centimétrique. Le MNT (Modèle numérique de terrain) montre le sol nu sans végétation tandis que le MNS (surface) inclut le bâti et la canopée. **Ces données sont cruciales pour l'hydrologie, la gestion forestière, l'archéologie et la prévention des risques naturels par une analyse fine des pentes et des écoulements.**

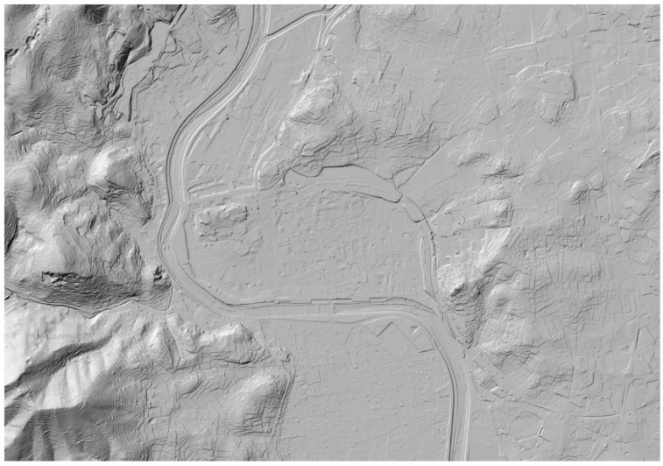

➔ *Voir le relief du terrain (MNT LIDAR HD) sur cartes.gouv.fr*
➔ *Voir le relief du sursol (MNS LIDAR HD) sur cartes.gouv.fr*

Le cadastre

Cette couche affiche les limites des parcelles foncières telles qu'elles sont définies par la Direction générale des finances publiques. Les **parcelles cadastrales** permettent de visualiser l'unité de base de la propriété immobilière en France. Si seul le plan cadastral original a une valeur juridique, cette couche constitue un **outil d'aide à la décision primordial pour les professionnels de l'immobilier, les urbanistes et les particuliers** souhaitant consulter l'emprise au sol d'un terrain ou préparer un projet de construction ou de vente.

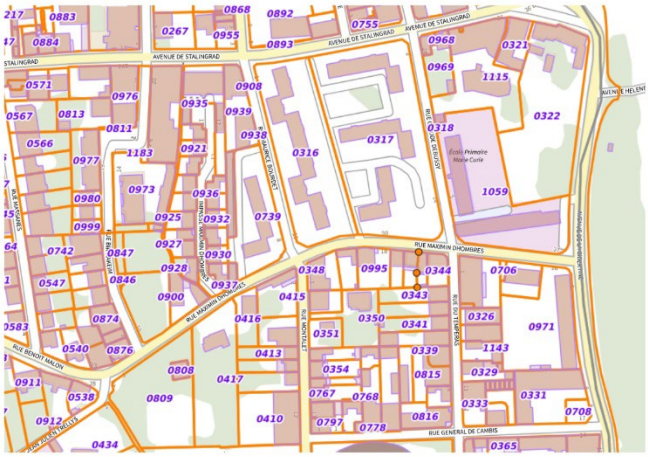

➔ *Voir les parcelles cadastrales sur cartes.gouv.fr*

La carte des forêts

Il s'agit de la cartographie détaillée des formations végétales et des milieux semi-naturels. **La carte forestière (BD FORÊT V2)** classifie les massifs forestiers par essences (feuillus, conifères, mélanges) et par structures. C'est l'outil stratégique pour la filière bois, la gestion des espaces naturels et la lutte contre les incendies. **Elle permet de suivre la santé des forêts françaises et de planifier les politiques de préservation face au changement climatique.**

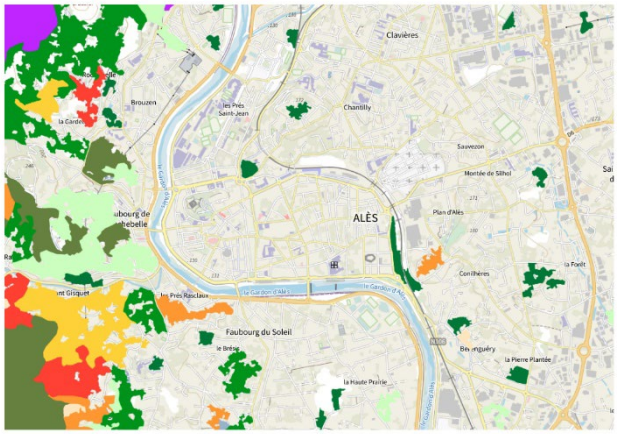

➔ *Voir la carte forestière (BD FORÊT V2) sur cartes.gouv.fr*

Les Obligations légales de débroussaillement (OLD)

Dédiée à la prévention des incendies de forêt, cette couche décrit les zones où les propriétaires ont l'obligation réglementaire de réduire la masse végétale autour de leurs habitations et infrastructures. **Elle croise la proximité des massifs boisés à risque avec les périmètres urbains pour définir les secteurs soumis au Code forestier.** C'est un outil d'intérêt général crucial pour la mise en sécurité des biens et des personnes, permettant aux élus et aux citoyens d'anticiper les mesures de protection nécessaires avant la saison estivale.

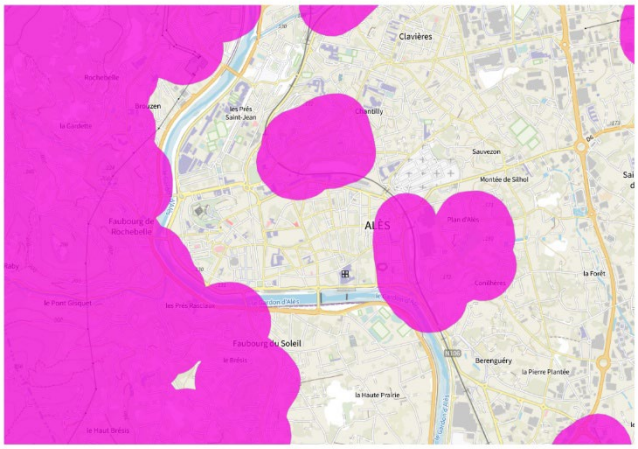

➔ *Voir les Obligations légales de débroussaillement (OLD) sur cartes.gouv.fr*

La carte pour faire voler son drone

Cette carte de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) montre les zones soumises à interdictions ou à restrictions pour l'usage d'aéronefs sans équipage à bord (drones ou aéromodèles), sur le territoire métropolitain. Néanmoins, elle ne couvre pas les interdictions temporaires. Les zones des **restrictions UAS catégorie ouverte et aéromodélisme** correspondent donc uniquement aux limitations indiquées dans l'arrêté « Espace » du 3 décembre 2020. **C'est la carte de référence permettant aux dronistes et aéromodélistes de savoir où et dans quelles conditions pratiquer leur passion.**

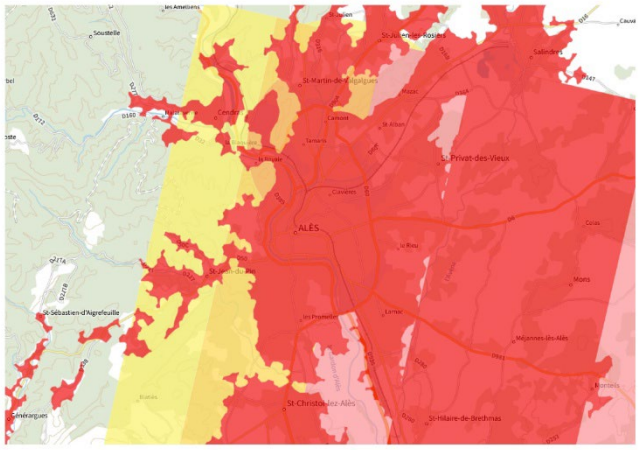

Bien entendu, la consulter ne les dispense pas de connaitre la réglementation, de l'appliquer avec discernement et de rester prudents en toute occasion, dans le strict respect du droit à la propriété et du droit à la vie privée.

➔ *Voir les restrictions UAS catégorie ouverte et aéromodélisme sur cartes.gouv.fr*

La carte des découpages administratifs

Elle constitue le référentiel dynamique des découpages territoriaux. **Elle définit avec précision les frontières de l'État, des régions, des départements et des communes.** C'est l'outil de pilotage indispensable pour l'exercice des compétences publiques, l'application des réglementations locales et la mise à jour des systèmes d'information géographique des acteurs publics et privés.

➔ *Voir les limites administratives sur cartes.gouv.fr*



La France au 1:25 000

C'est une déclinaison spécifique de la cartographie au 1:25 000 (1 cm = 250 m) optimisée pour les loisirs de plein air. Elle met en avant les sentiers de grande randonnée (GR®), les points d'intérêt patrimoniaux, les refuges et les activités sportives. Très lisible, **la carte topo 25 (SCAN)** permet d'identifier immédiatement les zones de forêt, les rochers et les courbes de niveau. **C'est l'outil indispensable des randonneurs, des pratiquants d'activités en plein air et des acteurs du tourisme pour valoriser le territoire et sécuriser les parcours de loisirs.**

➔ *Voir la carte topo 25 (SCAN) sur cartes.gouv.fr*

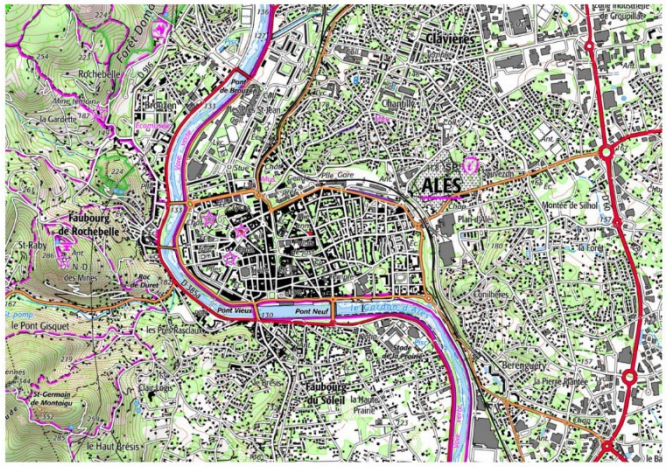

Les cartes anciennes (Cassini, état-major et carte 1950)

Cartes.gouv.fr propose de découvrir le passé du territoire au travers de trois cartes anciennes géoréférencées. **La carte de Cassini** tout d'abord. Première carte topographique et géométrique débutée sous Louis XIV, elle offre une vision unique de la France prérévolutionnaire. Plus tardive, au début du XIXe siècle, **la carte de l'état-major** représente la France en pleine transition, juste avant les grandes mutations de l'ère industrielle. Enfin, **la carte 1950 (SCAN)** (au 1 : 50 000, 1 cm = 500 m) montre l'état du territoire avant les grands remembrements agricoles, l'explosion des zones pavillonnaires et la construction du réseau autoroutier moderne.



➔ *Voir la carte de Cassini sur cartes.gouv.fr*
➔ *Voir la carte de l'état-major sur cartes.gouv.fr*
➔ *Voir la carte 1950 (SCAN) sur cartes.gouv.fr*

Les photographies aériennes historiques 1950-1965

Cette couche permet de visualiser la France telle qu'elle était lors des Trente Glorieuses. Ces clichés en noir et blanc documentent la reconstruction d'après-guerre, l'expansion urbaine massive et la mutation profonde de l'agriculture. Pour les urbanistes et les citoyens, c'est un outil indispensable pour retracer l'histoire d'une parcelle, identifier des zones de remblais ou constater l'évolution de l'occupation des sols sur 70 ans.

➔ *Voir les photographies aériennes historiques 1950-1965 sur cartes.gouv.fr*



Un « street view » dans cartes.gouv.fr

Site de référence pour la cartographie et les données territoriales, cartes.gouv.fr devait naturellement donner accès aux prises de vues immersives de Panoramax pour se doter d'une fonctionnalité « street view ». La possibilité de parcourir des routes, rues et chemins à travers des prises de vue immersives est devenue une fonctionnalité incontournable à l'ère de la cartographie numérique. Plébiscitée, elle permet de voir à quoi ressemble une voie et ses abords, au niveau du sol : façades, architecture des bâtiments, panneaux de signalisation, etc. Autant de détails que les photos aériennes ou satellitaires ne peuvent pas montrer.

Face à l'hégémonie des solutions commerciales proposées par les mégafirmes Tech, l'IGN et OpenStreetMap France ont lancé Panoramax en 2022, une alternative libre et décentralisée aux géants de la Silicon Valley. Sa gouvernance est partagée au sein d'une communauté, le service s'appuie sur une architecture décentralisée et n'importe quel utilisateur ou utilisatrice peut alimenter sa base de données.

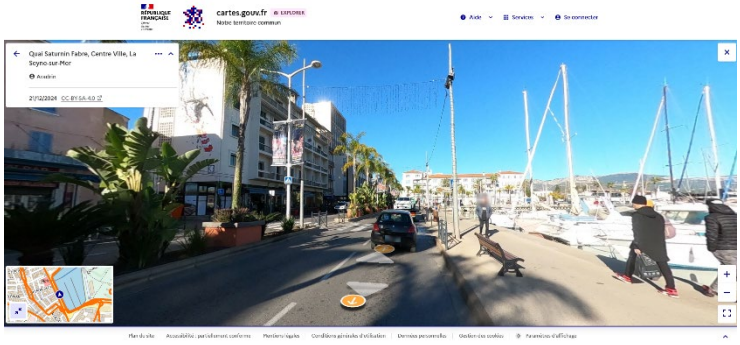

Le catalogue contient déjà près de 110 millions de photos ! Cela représente presque un million de kilomètres parcourus et photographiés par plus de 2000 contributeurs et contributrices dans le monde.

La base de photographies est en plein développement. Elle doit encore être complétée pour couvrir tout le territoire français : un bouton « Contribuer » permet d'accéder au site Panoramax pour y verser ses images.

Vues immersives, mode d'emploi

Pour y accéder depuis l'interface cartographique, il faut d'abord cliquer sur le bouton dédié, en bas à gauche de l'écran.

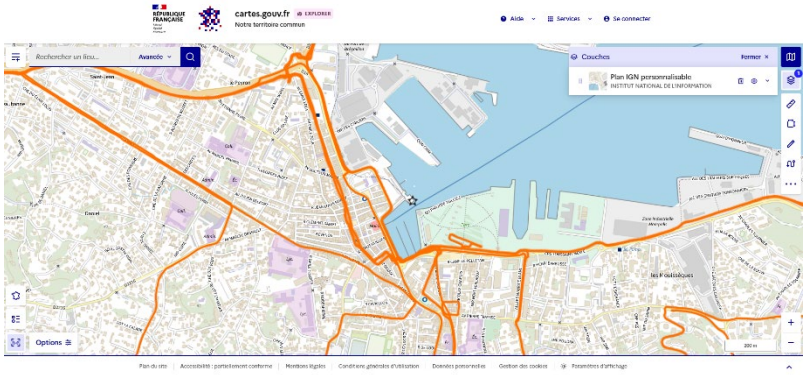

Cartes.gouv.fr affichera alors en orange les voies couvertes par des vues immersives. Chaque point orange représente une prise de vue. La fenêtre qui s'ouvre à gauche donne la possibilité de les filtrer en fonction de leur date de création et du type de photo dont il s'agit, classique ou 360°.

En cliquant sur un point, on accède à la prise de vue sélectionnée. Des flèches blanches permettent ensuite de naviguer d'une prise de vue à une autre et de se « déplacer » dans l'environnement. S'il y a d'autres photos disponibles sur une autre voie voisine, une flèche dans un cercle orange propose de changer d'itinéraire et de séquence de prises de vues.

Les autres innovations de cartes.gouv.fr

- **La possibilité d'exporter une carte**

Cartes.gouv.fr offre la possibilité d'exporter la carte de son choix en PDF, JPEG ou PNG en passant par l'outil « Imprimer ». Il permet de choisir un format paysage ou portrait ainsi que de corriger le cadrage et le niveau de zoom à façon, en fonction des besoins.

- **Un plan IGN personnalisable**

Le plan IGN, cartographie numérique de référence, s'adapte aux différents usages grâce à plusieurs styles d'affichage. Il est par exemple possible de n'afficher que les toponymes (noms de lieux et éléments naturels) pour les superposer à une photographie aérienne, ou au contraire de masquer les libellés pour disposer d'un fond de carte plus épuré. Différentes variantes graphiques sont également proposées : couleurs atténuées ou renforcées, ainsi qu'une version en niveaux de gris.

- **Un accès rapide aux cartes des outre-mer**

Un nouveau sélecteur permet de naviguer rapidement entre différents territoires. Des vues prédéfinies sont proposées pour la métropole et les outre-mer, et chacun peut désormais enregistrer ses propres vues personnalisées.

- **Des outils personnalisables**

Chaque utilisateur et utilisatrice peut choisir les outils qu'il souhaite afficher à l'écran afin d'adapter l'interface à ses usages.

- **Une interface plus compacte**

Pour maximiser l'espace disponible pour la carte, un mode d'affichage compact permet de réduire la taille de l'en-tête et d'améliorer le confort de consultation.

- **Des liens vers les fiches catalogue**

Pour chaque donnée affichée sur la carte, il est désormais possible d'accéder directement à sa fiche descriptive afin d'obtenir davantage d'informations sur son contenu, sa provenance, ses conditions d'utilisation, son responsable ou sa date de mise à jour.

Ça arrive bientôt :

- **Un outil de croquis modernisé**

L'outil de d'annotation fera peau neuve avec une interface plus intuitive et de nouvelles possibilités pour annoter et partager vos cartes.

- **Création et édition de cartes personnalisées**

L'outil Ma Carte aujourd'hui disponible via macarte.ign.fr de l'IGN sera bientôt pleinement intégré à l'écosystème de cartes.gouv.fr. Cet outil s'adresse au grand public, aux enseignants ou aux acteurs publics et leur permettra de créer des cartes personnalisées sans compétence particulière en cartographie.

- **Des cartes favorites à portée de clic**

Il sera bientôt possible de sélectionner et retrouver facilement ses cartes favorites directement depuis le catalogue.

Une large palette d’outils

Au-delà de la simple consultation de cartes et de données, cartes.gouv.fr propose une collection d’outils pour analyser, mesurer et personnaliser son utilisation des ressources disponibles.

Mesurer une distance, une surface et un angle

Ces outils permettent de tracer des segments ou des polygones directement sur la carte pour obtenir instantanément des mesures précises. La distance et la surface sont calculées en tenant compte de la courbure terrestre, l’angle est calculé par rapport au Nord géographique (azimut). C'est l'outil de base indispensable pour les avant-projets d'aménagement ou l'évaluation de terrains.



Calculer un profil altimétrique

En traçant une ligne sur la carte, cet outil génère un graphique en coupe montrant l'évolution de l'altitude le long du trajet. Utilisant les données précises du relief, il indique les dénivelés positifs et négatifs ainsi que les pentes minimales et maximales. Il est particulièrement prisé par les randonneurs, les cyclistes et les ingénieurs pour évaluer la difficulté ou la faisabilité d'un tracé.

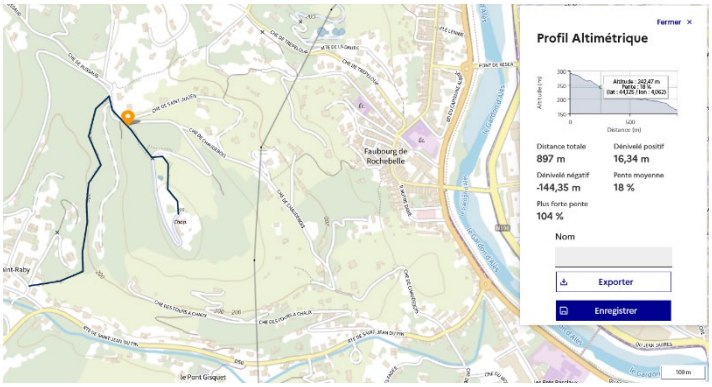

Trouver une adresse

Avec cet outil, il est possible de connaître l’adresse, la parcelle cadastrale et le lieu ou toponyme d’une zone donnée. Pour cela, cartes.gouv.fr propose de pointer un lieu sur la carte, mais aussi de délimiter une zone, rectangulaire ou circulaire. Dans ce cas, le site liste les adresses, parcelles ou toponymes concernés. C’est le point de départ essentiel pour explorer les couches foncières avec des informations administratives de référence.



Zoner selon le temps de trajet ou distance

Cet outil de calcul spatial permet de visualiser la zone accessible autour d'un point donné, soit en un temps défini (isochrone), soit sur une distance précise (isodistance), à pied ou en voiture. C'est une fonctionnalité clé pour les études d'accessibilité aux services publics ou d'optimisation des temps de trajet pour les interventions de secours et de logistique.

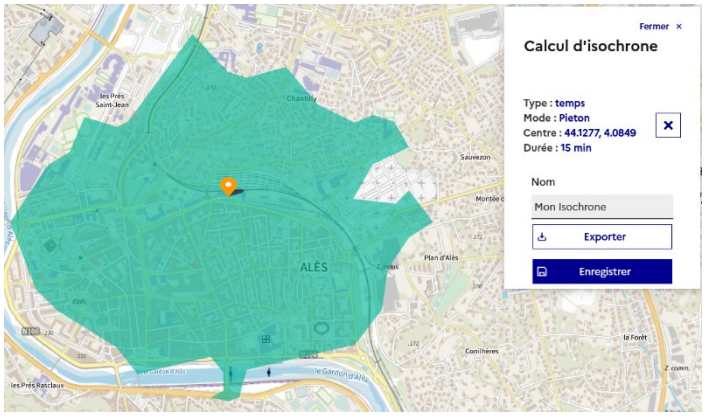

Annoter et dessiner sur la carte

Grâce à une palette d'outils de dessin, il est possible d'ajouter des points d'intérêt, des lignes, des formes géométriques ou du texte par-dessus les fonds de carte. Ces annotations permettent de personnaliser un plan avant de l'imprimer ou de le partager. Les créations peuvent être sauvegardées dans l'espace personnel pour être réutilisées ou modifiées ultérieurement pour un projet collaboratif.



Calculer un itinéraire

Similaire aux services de navigation grand public, cet outil calcule le meilleur chemin entre deux points. Il propose des options de transport (piéton ou automobile) et prend en compte les spécificités du réseau routier et des sentiers. Le résultat affiche le temps de parcours estimé et le détail des étapes du trajet à suivre.



Afficher les coordonnées du curseur

Il permet de connaître la position géographique et l'altitude précises de n'importe quel point survolé par la souris. Les informations s'affichent dynamiquement, offrant généralement les coordonnées en degrés décimaux. C'est une fonctionnalité cruciale pour les professionnels devant relever des points de repère ou extraire des données GPS exactes pour des relevés de terrain ou des interventions.



Cartes.gouv.fr pour les journalistes

Les journalistes ont besoin de données fiables, actualisées et faciles à visualiser pour faire des analyses ou illustrer leurs enquêtes et rendre leurs articles plus percutants. À ce titre, cartes.gouv.fr est une ressource précieuse pour les professionnels de la presse.

- **Des données ouvertes et fiables :** cartes.gouv.fr donne accès à un vaste catalogue de jeux de données produits par l'IGN et ses partenaires. Des fiches détaillées permettent d'avoir des informations sur leur pertinence : producteur, contact, date de production, mises à jour, métadonnées, etc.
- **Des outils de cartographie avancés :** le portail propose des fonctionnalités puissantes pour superposer des couches de données, mesurer des surfaces, créer des profils altimétriques, et bien plus encore. Ces outils permettent de transformer des données brutes en visualisations claires et impactantes.
- **Un partage simplifié :** les cartes créées peuvent être exportées en PDF, JPEG ou PNG, intégrées dans des articles avec des code iframes, ou partagées directement sur les réseaux sociaux. Cette flexibilité facilite la diffusion des cartes auprès du grand public.

Comment utiliser cartes.gouv.fr pour vos articles ?

- **Accéder aux données**

Rendez-vous sur cartes.gouv.fr et explorez le catalogue de cartes.

Utilisez la barre de recherche pour trouver des jeux de données pertinents pour votre article (ex : « logement », « biodiversité », « eau »).

Vous pouvez aussi télécharger directement ces données pour les importer dans un logiciel cartographique ou mener une analyse.

- **Visualiser et superposer des couches de données**

Ouvrez votre sélection de cartes pour retrouver les couches choisies, les organiser les unes par rapport aux autres et modifier leur opacité.

Utilisez les outils de superposition pour visualiser les relations entre différentes couches (ex: superposer les zones à risque d'inondation avec les projets d'urbanisme).

- **Annoter des cartes**

Utilisez l'outil « Annoter la carte » pour ajouter des points d'intérêt, des lignes ou des zones sur votre carte.

Personnalisez les couleurs et les styles pour mettre en évidence les éléments clés sur la carte.

- **Exporter et partager vos cartes**

En cliquant sur le bouton « Accéder à d'autres outils » puis « Imprimer », exportez votre carte en PDF, JPEG ou PNG pour l'intégrer dans un article imprimé.

Toujours via le bouton « Accéder à d'autres outils » puis « Partager, intégrer la carte » vous pouvez alors partager directement votre carte, sur les réseaux sociaux par exemple, avec un lien d'accès direct, ou l'intégrer dans un article en ligne.

Un exemple concret : implantation des énergies renouvelables

Voici comment utiliser cartes.gouv.fr pour documenter un sujet sur l'implantation des énergies renouvelables en France.

1) Superposer les couches pertinentes

Ajoutez les couches « Localisation des mâts éolien » et « Installations photovoltaïques au sol » pour visualiser les zones d'installation de ces sources d'énergie renouvelable.

Superposez ces couches avec le fond de plan IGN ou les photographies aériennes pour avoir une vue d'ensemble du territoire.

Vous pouvez ajouter la couche « Limites administratives mises à jour en continu » ou utiliser l'outil « Trouver une adresse » pour savoir de quelles collectivités dépendent les différents sites étudiés.

2) Comparer avec le passé

Ajoutez une ou des couches « Photographies aériennes » correspondant à des années antérieures pour voir quand l'installation intervient et comment la zone était occupée auparavant.

Dans le cas où le terrain était utilisé avant pour une activité agricole, vous pouvez savoir pour quelle culture il était utilisé grâce aux couches « Registre parcellaire graphique (RPG) » qui cartographient les cultures déclarées par les agriculteurs et agricultrices pour une année donnée.

3) Croiser ces informations avec d'autres données

Ajoutez d'autres couches pertinentes pour mettre en regard l'implantation des sites étudiés et d'autres facteurs. Liés à la météorologie, la géographie ou à l'économie, par exemple : « Potentiel éolien terrestre », « Densité de population », « Niveau de vie des individus », etc.

Vous pouvez également importer d'autres données absentes de cartes.gouv.fr. Comme la pluviométrie quotidienne mesurée par les pluviographes répartis sur le territoire d'une collectivité ou d'un département donné par exemple.

Modifiez la position des couches les unes par rapport aux autres pour organiser les informations et rendre la carte lisible. Il est aussi possible de masquer complément une couche ou de modifier son opacité.

4) Annoter la carte

Dessinez et écrivez sur la carte pour ajouter des informations, délimiter une zone ou pour mettre en avant certains éléments

5) Partager la carte

Générez un lien ou un code iframe pour partager directement la carte ou l'intégrer dans un article en ligne.

Exportez la carte en PDF, JPEG ou PNG pour l'inclure dans une version imprimée de votre enquête.

Autres idées de sujets à traiter avec l'aide de cartes.gouv.fr

- **L'occupation des sols :** superposez les couches d'occupation des sols sur plusieurs années pour montrer l'évolution de l'urbanisation.

- **Les pratiques agricoles :** croisez le Registre parcellaire graphique avec d'autres informations en lien avec l'agriculture telles que les bocages, la carte des sols ou celle indiquant l'écart du nombre de jours supérieur à 30 degrés Celsius en 2050 par rapport à la référence.

- **La gestion forestière :** analysez les massifs forestiers ainsi que leurs usages grâce aux différentes couches dédiées à cet écosystème et visualisez son évolution au travers des photographies aériennes.



BD Forêt®, base de données de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels, Toulon et sa région

Chiffres clés sur cartes.gouv.fr



Ressources supplémentaires

- Guide utilisateur de cartes.gouv.fr : https://cartes.gouv.fr/aide/fr/guides-utilisateur/visualiseur-cartographique/generalites-visualiseur/
- Catalogue de données : https://cartes.gouv.fr/rechercher-une-donnee/search

À propos et contacts presse

À propos de l'IGN

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'IGN cartographie l'ensemble du territoire français et ses évolutions dans le contexte du changement climatique. Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data) et des représentations (cartes en ligne et papier, géovisualisation) de référence relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi que de leur évolution.

À travers son école d'ingénieur, Géodata Paris, et grâce à ses équipes de recherche, l'institut cultive un potentiel d'innovation de haut niveau dans de multiples domaines (géodésie, forêt, photogrammétrie, intelligence artificielle, analyse spatiale, visualisation 3D, etc.).

En savoir plus : www.ign.fr

Contacts presse

François Maginiot - francois.maginiot@ign.fr - Tél : 06 83 93 42 41

Julie Dardelet-Guérin - julie@commonagency.fr - Tél : 06 33 85 96 83